



L'ACERVA LIEN



Merci !

EDITO

Nous avons choisi cette photo souriante pour vous dire un grand MERCI :

A vous qui nous avez accordé de façon claire et nette votre confiance en votant pour notre Liste « Azerailles, Terre d'Avenir » le 15 mars ; cette confiance nous honore et nous engage à travailler, dans le meilleur esprit, au développement de notre village. Les commissions se sont très vite mises au travail et les projets ne manquent pas ! Merci pour votre soutien !

Mais aussi, dans cette période particulière où notre pays a été lourdement frappé par le COVID-19, un Grand MERCI aussi à toutes celles et ceux qui ont œuvré, chacun à sa manière, pendant cette crise que nous venons de traverser et dont nous espérons qu'elle est derrière nous :

En premier lieu, les « petites mains » d'Azerailles : Stéphanie, Catherine, Marcelle, Huguette, Thérèse, Monique et d'autres qui, très vite, ont confectionné des masques en tissu, que les membres du Conseil ont distribués aux plus fragiles d'entre vous ;

Aux personnels soignants, infirmières, aide-soignantes, médecins, sapeurs-pompiers, personnels de l'ADMR et autres services à la personne, qui se sont mis en danger pour soigner les victimes du COVID et continuer les soins habituels à ceux qui comptent sur eux ;

Aux enseignants qui ont accepté d'accueillir à l'école, pendant toute la période du confinement, les enfants dont les parents devaient travailler ;

A nos personnels de la Mairie, ATSEM, femmes de ménage, Services Techniques, sous la responsabilité d'Hervé, qui, touché par le virus, est revenu très vite au travail. Ils ont assuré, ils ont assumé, bravo !

A Monsieur Vargas et toute l'équipe de la pharmacie, en première ligne durant ces journées dures, longues, dangereuses ;

A nos commerçants, la boulangerie Payeur, la boucherie Math qui ont continué à travailler, pour nous nourrir ;

A Nicolas et Eugénie Burri, du Bistro, qui ont confectionné et livré des repas à domicile ;

Et à vous tous qui avez gardé le sourire et l'espoir pendant ces journées particulières !

La solidarité a joué, encore une fois, dans notre village. Bravo et merci à tous ; ensemble, continuons !

Belles vacances à tous !

Cette photo, c'est aussi notre hommage à Gaston Gyss, ré-élu le dimanche 15 mars et qui, malheureusement, nous a quittés le 29 avril, victime du virus. Son enthousiasme était intact, il était heureux de continuer l'aventure du Conseil Municipal avec nous et avait encore beaucoup d'idées à développer pour l'animation de notre village. Merci Gaston !

Le Maire,
Rose-Marie FALQUE et toute l'équipe du Conseil Municipal

RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Inscrits : 553
Votants : 402
Bulletins blancs ou nuls : 9
Suffrages exprimés : 393

Liste « **Azerailles, Terre d'Avenir** »

Rose-Marie FALQUE : 256 voix **ELUE**
Justine GARNIER : 265 voix **ELUE**
Philippe GRANDMAITRE : 235 **ELU**
Gaston GYSS : 235 **ELU**
Laurent HANNEZO : 251 **ELU**
Yannick HOFFNER : 224 **ELU**
Luisa IKHLEF : 231 voix **ELUE**
Olivier LEGROS : 230 voix **ELU**
Rose-Marie MAGNIER : 259 voix **ELUE**
Nicolas MALO : 260 voix **ELU**
Didier MAURY : 235 voix **ELU**
Thomas MELLE : 263 voix **ELU**
Aurélie REMY : 261 voix **ELUE**
Jean-Claude ROUBAUD : 244 voix **ELU**
Lionel TIROLE : 262 voix **ELU**

Liste « **Azerailles tout simplement** »

Jean-Yves BEAUMONT : 165 voix
Lionel BLAISE : 126 voix
Didier DELOCHE : 137 voix
Pascal FRANTZ : 131 voix
Isabelle GILLET : 136 voix
Amandine GENY : 148 voix
Stéphanie JACQUET : 150 voix
Yann KREMER : 149 voix
Alain KRYZS : 134 voix
Marie-Christine MARCHAL-HERBER : 127 voix
Christine MARIE-JOSEPH : 148 voix
Nelly PETITJEAN : 133 voix
Nicolas REGNAULT : 140 voix
Julien SCHAAL : 139 voix
Amandine ZORZI : 153 voix

Nous remercions les électeurs et les candidats pour ce moment important de démocratie locale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 :

Présents : l'ensemble des conseillers élus le 15 mars 2020 à l'exception de Gaston GYSS, décédé le 29 avril 2020, à savoir :

Rose-Marie FALQUE ; Justine GARNIER ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Laurent HANNEZO ; Yannick HOFFNER ; Louisa IKHLEF ; Olivier LEGROS ; Rose-Marie MAGNIER ; Nicolas MALO ; Didier MAURY ; Thomas MELLÉ ; Aurélie REMY ; Jean-Claude ROUBAUD ; Lionel TIROLE.

Secrétaire de séance : Olivier LEGROS

Assesseurs : Aurélie REMY et Lionel TIROLE

En raison de la pandémie Covid-19, le Conseil Municipal s'est réuni, samedi 23 mai, à 11 h, dans la salle du Foyer, afin de respecter les consignes sanitaires.

Organisée sans public, la séance était retransmise en direct sur la page facebook de la commune.

L'ordre du jour était le suivant :

- Installation du Conseil par le maire sortant
- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local

En sa qualité de maire sortant, Rose-Marie FALQUE a fait l'appel des conseillers municipaux élus le 15 mars, donnant les résultats de chacun en nombre de voix obtenues, et a proclamé le nouveau conseil officiellement installé.

Madame FALQUE a rendu hommage à Gaston GYSS, conseiller municipal, réélu le 15 mars 2020, mais malheureusement décédé le 29 avril, à l'âge de 84 ans ; elle a invité le conseil à respecter une minute de silence à sa mémoire.

Election du Maire :

La doyenne de l'Assemblée, Rose-Marie MAGNIER a alors pris la présidence et a fait l'appel à candidature pour le poste de Maire.

Rose-Marie FALQUE, seule candidate, a rassemblé les 14 voix du conseil sur son nom et a été proclamée maire d'Azerailles.

Ce vote a eu lieu à bulletin secret.

Détermination du nombre d'adjoints :

Après avoir remercié le Conseil pour son soutien, le Maire a proposé au Conseil de déterminer le nombre d'adjoints : en raison du travail important qui leur sera confié, elle a proposé d'élire 4 adjoints. Le Conseil, à l'unanimité, a accepté cette proposition.

Election des adjoints :

- Pour le poste de premier adjoint, la candidature de Laurent HANNEZO a été acceptée, à l'unanimité du Conseil.

- Pour le poste de deuxième adjoint, la candidature de Thomas MELLÉ a été acceptée, à l'unanimité du Conseil.

- Pour le poste de troisième adjoint, la candidature de Justine GARNIER a été acceptée, à l'unanimité du Conseil.

- Pour le poste de quatrième adjoint, la candidature de Jean-Claude ROUBAUD a été acceptée, à l'unanimité du Conseil.

Ces votes ont été réalisés à bulletin secret.

Chaque adjoint élu a remercié le conseil pour la confiance témoignée.

Lecture de la charte de l'élu local :

Le Maire a remis une copie de la charte de l'élu local et des articles L.2123-1 à L.2123-35 du Code général des collectivités territoriales. Puis a fait lecture de la charte qui reprend les engagements de probité, de respect des règles auxquels s'engagent les élus.

Très symboliquement, l'ensemble des élus municipaux de la commune a accepté de signer cette charte qui sera affichée dans la salle du Conseil Municipal.

Avant de clore la réunion, le Maire a à nouveau félicité les conseillers municipaux pour leur élection du 15 mars. Elle les a remerciés pour leur soutien, tout comme elle a remercié chaleureusement les électeurs. Evoquant la crise sanitaire actuelle, dont les conséquences humaines, sociales et économiques seront très graves, elle a formé l'espoir que le nouveau Conseil puisse mettre en œuvre le programme ambitieux mais réaliste qui a reçu l'aval des électeurs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2020 :

Présents : Rose-Marie FALQUE ; Justine GARNIER ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Laurent HANNEZO ; Yannick HOFFNER ; Louisa IKHLEF ; Olivier LEGROS ; Rose-Marie MAGNIER ; Nicolas MALO ; Didier MAURY ; Thomas MELLÉ ; Aurélie REMY ; Jean-Claude ROUBAUD ; Lionel TIROLE.

Secrétaire de séance : Aurélie REMY

En raison de la pandémie Covid-19, le Conseil Municipal s'est réuni, vendredi 29 mai, à 20h30, dans la salle du Foyer, afin de respecter les consignes sanitaires.

Composition des commissions communales :

- commission appel d'offres : Laurent Hannezo, Rose-Marie Falque, Yannick Hoffner, Jean-Claude Roubaud, titulaires ; Thomas Mellé, Louisa Ikhlef, Philippe Grandmaître, suppléants.
- commission des finances : Laurent Hannezo, Rose-Marie Falque, Olivier Legros, Justine Garnier, Thomas Mellé, Jean-Claude Roubaud, Yannick Hoffner, Louisa Ikhlef
- commission travaux, voirie, eau : Thomas Mellé, Rose-Marie Falque, Laurent Hannezo, Didier Maury, Nicolas Malo, Olivier Legros, Lionel Tirole
- commission forêts, environnement : Jean-Claude Roubaud, Rose-Marie Falque, Philippe Grandmaître, Lionel Tirole, Aurélie Rémy
- commission fêtes et cérémonies : Justine Garnier, Rose-Marie Falque, Thomas Mellé, Rose-Marie Magnier, Yannick Hoffner, Aurélie Rémy, Louisa Ikhlef
- commission communication : Justine Garnier, Rose-Marie Falque, Laurent Hannezo
- CCAS : Rose-Marie Falque, Justine Garnier, Rose-Marie Magnier, Yannick Hoffner, Lionel Tirole

Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués :

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonction des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème, à la demande du maire ;

Considérant que Madame le Maire a demandé expressément à l'assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de fixer les indemnités aux taux suivants

- maire : 36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints : 9,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- conseillers délégués : 2,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Ces indemnités prennent effet au 25 mai 2020. L'ensemble de ces indemnités sera inférieur à l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégations au Maire :

Les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Parmi les 29 délégations possibles, le conseil municipal accorde 21 délégations pour le bon fonctionnement de la commune.

Dépenses admises au compte 6232 fêtes et cérémonies :

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que soit payées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » les dépenses suivantes :

Manifestations culturelles : théâtre, chorale, concerts, inaugurations

Animations vie scolaire et associations

Cérémonies : 8 mai, 14 juillet, Saint-Nicolas, Noël, vœux, carnaval

Repas des Anciens, bons de Noël des Anciens

Feux d'artifice,

Frais de restauration et frais de transport des conseillers municipaux, lorsqu'ils représentent la commune à l'extérieur,

Bons de fleurissement, fleurs,

Décorations de Noël, pose et dépose des illuminations de fin d'année,

Location de manèges enfantins, cartes de vœux,

Toutes manifestations communales : remises de médailles, accueil des nouveaux habitants, réunions diverses, pots de départ,

Présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment les mariages, les naissances, récompenses sportives et culturelles.

Désignation du Correspondant Défense :

A l'unanimité le conseil désigne Monsieur Jean-Claude Roubaud, 4^{ème} adjoint, en qualité de Correspondant Défense de la commune.

Désignation des représentants de la commune au sein de Meurthe-et-Moselle Développement :

A l'unanimité, le conseil désigne Madame Rose-Marie Falque, représentante titulaire et Monsieur Laurent Hannezo, 1^{er} adjoint, suppléant.

Désignation des représentants au Syndicat des Vallées du Cristal :

A l'unanimité, le conseil désigne Madame Rose-Marie Falque, déléguée titulaire et Madame Justine Garnier, 3^{ème} adjointe, déléguée suppléante.

-----o000o-----

DELEGATIONS AUX ADJOINTS

A la suite de l'élection des adjoints, le Maire a procédé, par arrêté, à la désignation des délégations qui leur sont accordées, à savoir :

- Monsieur **Laurent Hannezo**, premier adjoint : finances, travaux, urbanisme et voirie
- Monsieur **Thomas Mellé**, deuxième adjoint : éclairage public, eau, entretien et gestion des bâtiments communaux, atelier municipal, gestion du parc locatif et cimetière
- Madame **Justine Garnier**, troisième adjointe : CCAS, école, jeunesse, associations, communication, fêtes et cérémonies, cérémonies patriotiques, fleurissement communal et concours des maisons fleuries
- Monsieur **Jean-Claude Roubaud**, quatrième adjoint : forêts, environnement et propreté

Délégations accordées pour toute la durée du mandat.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Thomas Mellé : lundi, de 18 h à 19 h
 Jean-Claude Roubaud : mardi, de 18 h à 19 h
 Justine Garnier : jeudi, de 18 h à 19 h
 Laurent Hannezo : vendredi, de 18 h à 19 h

ETAT CIVIL

Décès :

Madame Josette SCHÖPFER née ETIENNE, décédée le 16 mai à Lunéville.
 Nos condoléances les plus sincères à la famille.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Un nouveau nom pour notre bulletin... l'Acerva'Lien

Un nom nouveau mais qui rappellera pour les plus Anciens d'entre nous, le souvenir du **Lien**, ce bulletin communal des années 1980 jusque l'an 2000. Et quelque soit le nom que nous avons donné, depuis, à notre communication, beaucoup de lecteurs continuaient à l'appeler « Le Lien »...

Et puis, pour les plus jeunes, c'est l'occasion d'expliquer pourquoi nous sommes des **Acervalliens et Acervalliennes** : notre village a changé souvent de nom, de « Acera Vallencis » au 10^{ème} siècle, puis des variantes autour de Aizerable (1280), Airezeraulle, Aseraula au 13^{ème} siècle, Exeraule au 14^{ème} siècle, Ayzeraulle (1505), Aixeraille (1601), Ezerail (1698), il est enfin devenu Azeraille ou Azerailles au début du 18^{ème} siècle.

Dom Calmet, le prieur de l'Abbaye de Senones, au 18^{ème} siècle, donnait 2 étymologies au nom de notre village : il citait tout d'abord **Acervallia**, qui signifierait la « **Vallée des Cerfs** ».

Une légende raconte qu'il existait, au dessus de Badonviller ou de Pexonne, dans les montagnes des Vosges, une vallée qui s'appelait autrefois « La Vallée aux Cerfs ». Le village construit dans cette vallée en avait pris le nom. Pendant les guerres du Moyen Age, le village fut détruit et les habitants vinrent s'installer dans la vallée de la Meurthe et donnèrent au nouveau village qu'ils construisirent le nom de leur ancien village.

Mais Dom Calmet préférerait la seconde explication, disant que le nom Acervallia tirait vraisemblablement son origine de « acerbulus » en latin, c'est-à-dire l'érable. Azerailles serait donc le village de « **la Vallée de l'Erable** ».

Vallée des Cerfs ou Vallée de l'Erable, à chacun de choisir, mais c'est bien par extension du mot Acervallia, que nous sommes appelés les Acervalliens !

Secrétariat de mairie :

En fonction de la présence, encore partielle, de nos secrétaires de mairie, il est rouvert au public, aux horaires suivants :

Lundi : 16 h à 17 h 15

Mardi : 16 h à 17 h 15

Jeudi : 11 h à 12 h

Vendredi : 16 h à 17 h 15

DISTRIBUTION DE MASQUES :



La commune a délivré un deuxième masque à chaque Acervalien et nous vous remercions vivement de l'accueil chaleureux que vous avez réservé aux conseillers municipaux qui se sont chargés de la distribution.

A noter ! Les personnes âgées de 65 ans et plus, considérées à risque, disposeront d'un 3e masque.

LA POSTE :

Depuis le lundi 15 juin, les horaires provisoires du bureau de Poste d'Azerailles seront les suivants :

Mardi et jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Par ailleurs, la Poste a prévu de ne pas fermer le bureau pendant les vacances estivales.

BIBLIOBUS :

En raison de la crise sanitaire, les passages du bibliobus sont supprimés jusqu'au mois de septembre. Nous vous tiendrons informés des prochaines dates.

MEDIATHEQUE :

Les médiathèques de Lunéville et Baccarat ont repris un service de prêt. Pendant les horaires d'ouverture, les abonnés appelleront le 03.83.73.78.78 pour Lunéville et le 03.83.73.16.52 pour Baccarat afin de passer commande et fixer un rendez-vous pour récupérer leurs documents (ouvrages, CD, DVD...).

A noter ! Prévoir 48h de délai entre la commande et la récupération.

De plus amples informations sont disponibles sur le site des médiathèques et la page Facebook de la Communauté de communes (@delunevilleabaccarat).

DECHETTERIE :

Depuis le mardi 2 juin, les déchetteries de notre communauté de communes sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, voici les étapes à suivre :

1. Connectez-vous au portail (<https://rdvd.recyclage.veolia.fr/>)
2. Sélectionnez la déchetterie de Baccarat en entrant le code postal 54120
3. Cliquez sur "Je prends rendez-vous"
4. Prenez connaissance des horaires et des déchets acceptés
5. Choisissez le jour et la plage horaire de rendez-vous pour le dépôt de vos déchets
6. Validez votre passage en déchetterie en rentrant vos coordonnées

Vous recevrez une confirmation par mail avec un QR Code qui sera à présenter à l'entrée de la déchetterie le Jour J !

A noter ! Pour les usagers n'ayant pas internet, il est bien sûr possible de prendre rendez-vous par téléphone au **0800 710 387**.

PISCINE DE LUNEVILLE AQUALUN'

La réouverture s'effectuera le lundi 22 juin 2020.

FUITE D'EAU SUR LE RESEAU COMMUNAL

La fuite d'eau sur le réseau communal a été trouvée grâce à la précieuse contribution de plusieurs d'entre vous. Merci beaucoup !

NETTOYAGE DES BASSINS

Au château d'eau, les bassins seront nettoyés les 12 et 19 août ; nous vous le rappellerons en temps utile, il sera nécessaire de prendre les précautions d'usage.

FORET COMMUNALE :

Profitez de notre forêt avec prudence et vigilance car celle-ci a été fortement impactée par les conditions météorologiques de ces dernières années. Les arbres sont affaiblis et présentent plus de branches mortes ou cassées qu'habituellement. Ainsi, se promener en forêt nécessite une attention particulière compte tenu des risques potentiels.

Chenilles processionnaires :

Alerte sur notre commune, la dernière mue arrive et le danger est élevé !
A savoir que les poils urticants ne disparaissent pas pour autant et donc le risque allergique reste important une grande partie de l'année.

Restez vigilants.



BRUIT :

Pour la tranquillité et la santé de tous, il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide de tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres appareils à moteur sont autorisés uniquement :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

AIRE DE JEUX :

L'aire de jeux de la commune est de nouveau accessible mais les gestes « barrière » doivent toujours être appliqués.

Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants dans le respect des distances de sécurité pour le bien de tous.

⚠ Il est rappelé que les enfants restent sous la responsabilité des parents.



Interview d'Eugénie et Nicolas, Le Bistro.

Quels gestes barrières avez-vous mis en place pour reprendre votre activité ?

- Nous avons mis à disposition du gel hydro alcoolique et des masques. Les distanciations entre les tables sont respectées et nous distribuons des menus jetables pour éviter les contacts
- En outre, le port du masque pour le service et la cuisine est obligatoire pour la sécurité de tous



Votre établissement a manqué à plusieurs d'entre nous, pouvez-vous nous rappeler vos horaires d'ouverture ?

Nous sommes ouverts tous les jours de la semaine sauf le mercredi de la manière suivante :

- Le lundi, mardi et dimanche de 12 à 14h
- Le jeudi, vendredi, et samedi de 12 à 14h et de 19h à 22h
- Et notre bar reste ouvert aux horaires habituels



A titre exceptionnel nous serons ouverts tout l'été !

Acceptez-vous tous les moyens de paiements ?

- Oui, nous acceptons tous les moyens de paiements

Petites informations pratiques :

Notre adresse : 15 rue de la Gare

Téléphone : 03.83.75.15.17

Pour vos réservations de groupe et mariage :

lebistroazerailles@gmail.com

Site Internet : <https://www.lebistroazerailles.fr/>



Le Bistro d'Azerailles



Dernière minute : le nouveau lotissement est prêt...

...A accueillir 11 maisons ; les travaux se sont terminés le 17 juin, comme ont pu le constater les membres de la commission travaux. Toutes les parcelles sont viabilisées, la voirie semi-définitive est réalisée.

Restent désormais des formalités administratives à régler, avant d'ouvrir à la vente ces belles parcelles, allant de 621 à 918 m2. Déjà plusieurs acheteurs potentiels se sont manifestés.



Commune de Azerailles

Représenant légal : Mme Rose-Marie FALQUE

Directeur de la publication : Mme Rose-Marie FALQUE

Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101

Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT